



## EASY pro Variable 1 an

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2024  
Pour les professionnels en Région Wallonne  
Prix tva exclue

# Easy pro



### Composition du prix de votre énergie<sup>(6)</sup>



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

### Vos avantages

- Profitez d'un prix variable, qui reste fixe durant 1 mois quelle que soit l'évolution du marché de l'énergie

### Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles  
- Facture par la poste ou par e-mail  
- Réductions chez nos partenaires

### Prix d'énergie Variable - 1 an

**Redevance fixe (€/an)**

38,50



**Prix par kWh<sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**

Prix mensuels

4,858

**Prix par kWh<sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**

Prix annuels estimés

5,049

### Coûts de réseaux (distribution et transport)<sup>(2)</sup>

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution						Transport €cent/kWh
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	
ORES (Brabant Wallon)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
ORES (Hainaut)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
ORES (Luxembourg)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
ORES (Mouscron)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
ORES (Namur)	24,28	3,588	98,75	1,756	610,04	1,328	0,153
TECTEO - RESA	31,49	3,497	111,11	1,904	876,41	1,676	0,153



## EASY pro Variable 1 an

# Easy pro



Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2024  
Pour les professionnels en Région Wallonne  
Prix tva exclue

## Suppléments

### Suppléments (€cent/kWh)

Cotisation sur l'énergie 0,09978

Redevance raccordement<sup>(3)</sup> 0,00750

### Accise fédérale<sup>(8)</sup> (€cent/kWh)

Toutes consommations 0,066

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Février 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz de votre Contrat est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières du gaz naturel pour le mois de fourniture concerné sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") (telles que publiées par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "ZTP Price Assessment") pendant le mois précédant le mois de fourniture. Le paramètre ZTP101 (Heren), exprimé en €/MWh, est calculé et publié sur engie.be.

Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre ZTP101 (Heren) du mois = 29,8180 €/MWh, d'application pour Février 2024. Le paramètre ZTP101 (Heren) annuel estimé s'élève à 31,7285 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation concernée.

La formule hors TVA d'application pour Février 2024 est la suivante:

Prélèvement:  $1,8763 + (0,1000 \times ZTP101 \text{ (Heren)})$

- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué janvier 2024 pour un contrat EASY pro Variable sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an en Wallonie.
- (8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle

### Frais de rappel et de mise en demeure <sup>(3)</sup>

Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (1er gratuit)	10,00 €
Mise en demeure	25,00 €